

B O U R S E S

A L L O C A T I O N d' E T U D E S : L E P O I N T

S O M M A I R E -

- 1) - Quelques rappels historiques
- 2) - Analyse actuelle
- 3) - Les tentatives de récupération
- 4) - Nos possibilités.

X

X X

I) - QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

- 1 - La revendication d'Allocation d'Etudes est presque aussi vieille que la Charte de Grenoble. C'est en effet alors que l'Allocation d'Etudes fait son apparition comme revendication - timide - du mouvement étudiant, mais dans une perspective corporatiste.
- 2 - Cette revendication a suivi dans son contenu politique l'évolution générale des directions étudiantes. C'est ainsi qu'en 1963, l'U.G.E. analysait "le travail étudiant" : elle constatait l'aliénation sentie par l'étudiant (elle constatait l'imperfection du travail étudiant", dont elle voyait deux caractéristiques :

- a) travail individuel par son esprit, son objet, sa forme ;
- b) manque d'adaptation à ce qu'est l'étudiant et à ses besoins en matière de développement humain")

aliénation qui doit être supprimée. Si l'on en croit l'U.G.E. d'alors, :

- 1) par un travail "participant" dans lequel l'étudiant "donnera de lui même et recevra des autres"
- 2) par une liaison avec le travail professionnel, on arrive ainsi à une première ébauche de conclusions théoriques : .../...

il existe un travail, certes imparfait, mais réel de l'étudiant d'où nécessité d'un salaire. "L'étudiant est socialement utile, il a donc droit à l'indépendance matérielle. Il est inadmissible que l'Etat se décharge sur les familles du soin d'assurer une vie décente à ceux qui sont intégrés dans son processus de développement" = défense d'un pré-salaire sur critères universitaires.

Donc une conclusion relativement juste à partir d'un raisonnement faux, dans son essence, puisque envisageant le problème dans l'optique de l'étudiant et non dans le cadre du système de formation ; raisonnement d'autant plus scabreux qu'il est construit à partir d'une vision subjective et psycho-sociologique de l'étudiant et de ses états d'âme et non de son statut objectif dans le système économique.

3 - C'est en se situant dans cette même optique de l'individu- étudiant que l'U.N.E.F. lança, en 1965, sa campagne pour l'attribution d'une Allocation d'Etudes, versée directement à tous les étudiants, sur critères universitaires ; c'est à partir des notions de "dépendance", "irresponsabilité", "isolement", qui lui semblaient caractéristiques d'un "statut étudiant", que l'U.N.E.F. soutenait théoriquement sa revendication. En fait, c'est dans une perspective sur le fond réformiste que le bureau de l'U.N.E.F. de 1965 défendait l'Allocation d'Etudes : fiers d'avoir "dénoncé les carences de l'Université, son inadaptation criante aux nécessités actuelles de l'économie et de l'évolution des techniques, son incapacité à répondre aux désirs des étudiants d'acquérir une formation professionnelle valable", les dirigeants de l'U.N.E.F. ajoutaient : "ce n'est pas en maintenant l'étudiant dans un statut d'irresponsable et d'assisté que notre université formera des individus capables de prendre en charge leur formation et de jouer un rôle conscient dans la société actuelle".

4 - Contre ces conceptions réformistes, des réactions se sont fait jour, la plus intéressante étant celle qui permit à Terrel de remettre en cause la position de l'U.N.E.F. sur l'aide directe aux étudiants.

Se fondant sur l'absence objective de réalité de la notion de statut étudiant, et défendant alors la thèse de l'Allocation d'Etudes sur critères sociaux, en s'efforçant de "redonner au mot d'ordre sa place correcte, c'est-à-dire hiérarchisé et située", cette revendication intervient dans le seul but de favoriser la démocratisation du recrutement de l'enseignement en

- 1) annulant les inégalités de revenus au départ,
- 2) en permettant aux étudiants de faire leurs études à plein temps.

Nous montrerons plus loin (cf. "Analyse Actuelle"), pourquoi cette analyse nous semble incorrecte dans ses fondements théoriques (Terrel ne voit pas l'utilité tactique que peut représenter un mot d'ordre revendicatif dans une perspective de "dynamique des luttes"), et illusoire dans l'objectif poursuivi;

.../...

(A cet égard il semble bien que comme l'ont montré BOURDIEU et PASSERON (in "Les Héritiers"), le contenu de l'enseignement et les mécanismes de sélection, soient aussi efficaces, sinon plus, que les facteurs matériels pour former un obstacle à la démocratisation.).

5 - Pour Paccou de l'U.G.E. : "l'étudiant n'étant pas engagé directement dans le processus de production, n'étant même pas intégré de manière autonome et complète dans les circuits de production, n'entretient avec le système socio-économique que des rapports médiatisés en relation avec sa situation d'intellectuel".

Il essaie de réhabiliter les critères universitaires, en affirmant que : "le milieu étudiant conservera toujours une relative autonomie, au moins idéologique, par rapport à ses origines, et même à son devenir de classe". Il apparaît ainsi que Paccou, privilégiant l'idéologie par rapport à l'économie se range de facto aux côtés de ceux qui défendaient, avant Terrel, les thèses dites éthico-psychologiques.

II) - ANALYSE ACTUELLE

L'analyse actuelle tend à rechercher les possibilités de débouchés dans des luttes plus larges et ne se préoccupe qu'en second lieu de la revendication en soi.

A partir du développement constant des forces productives, la bourgeoisie se trouve contrainte d'une part de permettre la reproduction élargie de la force de travail d'autre part et de manière complémentaire de répondre à la nécessité politique de transmission et de maintien de l'idéologie dominante.

Ceci la place face à deux contradictions :

- En premier lieu, s'il y a nécessité d'élargissement de la base de recrutement de l'Université, elle doit se faire au moindre coût, ce qui implique une aide sur critères sociaux uniquement.

Ceci explique la nécessité ressentie par le pouvoir de supprimer de fait l'aide indirecte en appliquant une politique de vérité des prix (Restau U., hausse des loyers en cités U., etc...) et de la personnaliser en aide directe. Fort intéressantes, à ce propos, sont les conclusions de la Commission Aigrain

"Il est apparu à la commission que l'importance de l'effort accompli en faveur des restaurants universitaires (90 millions), aide indifférenciée attribuée pratiquement à l'ensemble des étudiants, quel que soit le montant de leurs revenus, était peu compatible avec la recherche d'une action sélective destinée à encourager les étudiants issus des milieux modestes à effectuer des études supérieures. La même remarque s'applique dans une moindre mesure aux cités universitaires, où, compte tenu de la capacité d'accueil existante, des chambres peuvent être offertes, pour l'instant, au même prix à des étudiants issus de milieux modestes et à d'autres .../...

appartenant à des catégories plus favorisées (à l'heure actuelle, la moitié seulement des étudiants logés en cités universitaires sont boursiers)... la philosophie de ces diverses propositions est d'instituer plus de clarté dans le mécanisme actuel d'aide aux étudiants. A la place de plusieurs formes d'aide directe ou indirecte, la commission préfère un système où une somme d'argent plus importante serait donnée aux étudiants qu'il paraît souhaitable d'aider, à charge pour eux de payer à leur vrai prix les prestations dont ils bénéficient..." Un avantage annexe est de permettre une certaine sélectivité. La même commission demande en effet des critères universitaires plus stricts pour l'obtention des bourses.

- En second lieu, la volonté de favoriser les éléments de la petite bourgeoisie, comme étant les plus aptes à jouer le rôle de servants idéologiques du capital et de façon à s'assurer de sa fidélité politique, conduit à mettre en place un système de bourses maquillé sous le titre d'Allocation d'Etudes sur critères sociaux.

En effet, la seule allocation d'études réelle reste celle sur critères universitaires.

Or, elle est en contradiction avec l'idée de coût minimal.

Le système sur critères sociaux permet, lui, de distribuer plus de bourses à la petite bourgeoisie, de manière plus généralisée et à un taux plus élevé, sans pour autant remettre en cause le système du quotient familial et de la demi part favorisant les milieux les plus aisés. De plus, les critères fondés sur la déclaration du revenu familial défavorisent systématiquement les salariés au profit des catégories où la fraude par évvasion fiscale est possible et couramment pratiquée : 45 % de fils d'ouvriers rentrés dans l'enseignement supérieur sont actuellement boursiers.

Les chiffres sont significatifs, pour 1968-69 en pourcentage :

REPARTITION des BOURSIERS SUIVANT LEUR ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE -

issus de	Facultés	I.U.T.	-----	TOTAL
patrons Industrie commerce	9,6	8,5		9,8
Prof. libé- rales, cadres sup.	6,3	1,8		6,3
Cadres moyens	12	6,4		12,1
exploitants agricoles	11,2	16		11,3
TOTAL :	39,1	32,7		39,5
Ouvriers agricoles	2,1	2,9		2,1
Ouvriers	22,2	31,5		22,5
TOTAL :	24,3	34,4		24,6

De fait, le terme Allocation d'Etudes, issu de l'idée originelle de rémunération directe du travail étudiant, ne peut être rattaché qu'aux critères universitaires. Toutes les aides sur critères sociaux sont accordées en fonction du revenu familial : elles sont donc, en fait, des compléments de l'aide apportée par la famille.

Allocation d'Etudes n'est employée par la bourgeoisie et les réformistes que dans un but mystificateur et de récupération de l'ancien mot d'ordre de l'U.N.E.F.

III)- CONJONCTURE :

Le but du pouvoir et en effet, lorsqu'il en aura les moyens, de récupérer cette revendication, à de fins d'intégration.

a) La commission MALLET reprend les propositions sur l'institution d'un système dit d'Allocation d'Etudes sur critères sociaux dans le premier cycle, sociaux universitaires (sous forme de prêt), dans le second et universitaires dans le troisième.

Les motivations sont explicites dans le texte :

"L'étude des différents projets a fait ressortir la nécessité de l'orientation voire éventuellement d'une certaine forme de sélection, l'orientation ne pouvant porter ses fruits qu'à terme. Il a été convenu que la poursuite des travaux se ferait en tenant pour acquis les points suivants :

- * que l'orientation (ou la sélection) était réalisée, ce qui est indispensable pour l'attribution d'une Allocation d'Etudes ;
- * que chaque étudiant était à la place souhaitable, pour lui, en nombre concordant avec les besoins de la Nation ;
- * que cette orientation, ou sélection, était de la compétence des instances pédagogiques et pas du ressort de la commission ;
- * que cette orientation ne se fera pas dès le premier cycle où seul le critère social est retenu".

On s'aperçoit alors que l'Allocation d'Etudes ne sera attribuée qu'après orientation, suivant les besoins de la nation. Cette orientation ne se fera pas dès le premier cycle, et donc seul le critère social y sera retenu. Ainsi se confirme implicitement notre analyse. A noter "qu'il a été proposé que l'Etat puisse encourager dès ce stade, la poursuite de certaines études jugées utiles à la collectivité en majorant les taux des allocations pour ces études. Dans le deuxième cycle, même système avec nombre des bénéficiaires augmenté et barème plus favorable...?"

Une aide facultative sous forme de prêt est possible. Peut-on appeler cela une aide ? Bien plus intéressant est le fait que le troisième cycle disposerait d'une allocation réelle.

.../...

De là à en déduire que la bourgeoisie, considérant que le troisième cycle lui permet de se reproduire dans ses fonctions de direction politique, économique et idéologique, s'attribue à elle-même la véritable Allocation d'Etudes, il n'y a pas loin. D'autant plus que les problèmes de dégrèvements fiscaux ne sont jamais abordés. Ce qui est certain en tout cas, c'est que jamais la Commission ne lui reconnaît le caractère de salaire ("cette aide, bien que n'étant pas un salaire...") : il est hors de question d'admettre l'utilité sociale du travail étudiant sans cette forme. Pourtant la conception générale semble bien être en filigrane : l'Etat rémunérant, pour partie, le travail étudiant, doit pouvoir orienter et sélectionner en fonction des besoins de la bourgeoisie (déclaration du Ministère des Finances : "la bourse est la meilleure aide à finalité pédagogique retenant en tant que critères universitaires aussi bien la qualité intrinsèque des études poursuivies (succès aux examens), que la nature de ces études au regard des besoins de la Nation").

De plus, la restructuration des Oeuvres Universitaires en renforçant la dichotomie vie/travail, doit empêcher l'Etudiant de saisir la réalité de son insertion dans le système. Les bourses seraient donc de la compétence des Oeuvres, effaçant ainsi la relation rémunération - travail.

b) Le projet présenté par l'"U.N.E.F.- Renouveau" n'était différent que sur deux points :

un de minime importance :

- une faible part de présalaire dans le second cycle ;

un de vocabulaire :

- un salaire au lieu d'une allocation dans le troisième cycle (dans le texte : "L'étudiant est un rentable pour la Nation, c'est un salaire...") !

Ce qui a permis à la dite "U.N.E.F.-Renouveau" de cautionner avec d'autant plus de facilité la politique de la bourgeoisie en se ralliant à son projet (Lire l'Humanité du 21.6.69).

c) Les vues du pouvoir :

En Novembre, GUICHARD déclarait :

"On peut se demander si dans l'enseignement supérieur, il ne faudrait pas réduire la part considérable de l'aide indirecte qui, avec 200 millions, s'élève à près de la moitié des crédits d'aide directe. Ne serait-il pas possible de transférer une partie de cette subvention aveugle à une aide selective qui, dans les conditions actuelles de démocratisation de l'enseignement supérieur, est certainement le facteur efficace de son accélération ?".

Ceci correspondrait à la possibilité d'augmenter le nombre des bourses de 50 % et de le porter à 30 % du nombre des étudiants. Le pouvoir serait donc en mesure, le cas échéant, de réussir (surtout s'il y a amélioration de la conjoncture économique à moyen terme), à mettre en place un système de pseudo-allocation d'études servant à ses fins d'intégration. .../...

IV) - NOS DEVOIRS ET NOS POSSIBILITES

Face à cette offensive du pouvoir et des réformistes, il est nécessaire, quoiqu'il arrive, de réagir par une campagne d'explication et de démystification.

a) Rappelons succinctement en premier lieu les propositions antérieures :

- Prise en charge intégrale par l'Etat de la formation de ses cadres et techniciens, dès l'entrée dans l'Enseignement supérieur ;
- attribution automatique mensuelle et durant toute l'année, à tous les étudiants sur critères universitaires uniquement, et non plus sur critères sociaux basés sur le taux d'imposition des parents ;
 - montant de la rémunération égale au S.M.I.G. ;Rémunération financée uniquement par une subvention inscrite au Budget de l'Education Nationale et servie directement aux bénéficiaires par les services du Trésor.
- Loi applicable aux étudiants étrangers ;
- le coefficient familial est diminué d'une $\frac{1}{2}$ part et le chiffre d'impôts versé par la famille augmente en fonction du revenu familial ;
- liberté de choisir ses études ; suppression de toutes autres formes d'aide étatique directe ou indirecte, et des crédits de fonctionnement du CNOUS.
Le chiffre d'impôt de la famille augmente du fait de la suppression d'une $\frac{1}{2}$ part de l'IRPP

b) A la lumière de ces éléments :

La discussion doit se poursuivre. Il reste à déterminer si l'attribution d'une Allocation d'Etudes correspondrait réellement à une salarisation immédiate des étudiants. Ceci constituerait un facteur d'homogénéité permettant un rapprochement de la situation de l'étudiant par rapport à celle des travailleurs. Cette analyse reste douteuse, étant donné que l'étudiant n'est qu'en phase de constitution de la force de travail, qu'il n'est pas encore intégré directement dans le processus de production. Une seule constatation positive est possible. Il s'agit, le cas échéant, de forcer la bourgeoisie à prendre en charge le coût social de la formation, exploitant ainsi la contradiction due à la volonté de la faire au coût minimal.

c) Cette action ne peut pourtant être envisagée compte tenu des réserves précédentes et des risques de récupération par le pouvoir, que si le mouvement étudiant est dans un rapport de force suffisamment favorable. Ceci afin de pouvoir assumer politiquement l'explication et la récupération de ce mot d'ordre.

La seule possibilité tactique, est celle d'une offensive consécutive à des actions de masse. Actions menées contre la diminution de l'aide indirecte (restau U. loyers en cité...) ou la stagnation de l'aide directe (bourses), conjointement à la dénonciation de la politique intégrationniste du pouvoir (commission Mallet), cautionnée par les réformistes.